

Premières informations sur l'autorisation de conduire en Allemagne



Brochure commune du Centre d'Intégration Communal et du
Service de la Circulation Routière du district de Gütersloh

FRANZÖSISCH | FRANÇAIS

Premières informations sur l'autorisation de conduire en Allemagne

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	2
2. Glossaire	3
3. Autorisation de conduire pour un séjour temporaire en Allemagne	4
4. Permis de conduire issu d'un pays de l'UE/EEE	5
5. Permis de conduire issu d'un pays hors UE/EEE	7
6. Contact	10
7. Mentions légales	11

❗ REMARQUE Cette brochure n'est fournie qu'à titre d'information et ne doit pas être considérée comme une base juridique pertinente. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour des inexactitudes quant aux informations contenues dans ce document, les lois pourraient avoir changé en cas d'utilisation future de ce document.

Les informations suivantes se réfèrent aux permis de conduire les plus courants : voiture et moto. Pour toutes autres questions concernant les catégories de permis de conduire, par exemple dans le domaine du transport commercial de marchandises et de passagers (camions, bus), veuillez contacter directement le Département de la Circulation Routière, Service Permis de conduire du district de Gütersloh.

1. INTRODUCTION

Vous êtes titulaire d'un permis de conduire concernant un véhicule automobile, que vous n'avez cependant pas obtenu en Allemagne. Bien sûr, vous aimeriez aussi être mobile en Allemagne. Dans ce cas, il est probable que l'une ou plusieurs des questions suivantes soient particulièrement importantes pour vous :

- Que dois-je prendre en considération pour mon permis de conduire étranger en Allemagne ?
- Mon permis de conduire étranger est-il valable en Allemagne ? Dans quelles conditions est-il valable ?
- Quelle est la démarche à suivre pour obtenir un permis de conduire valide en Allemagne et à qui dois-je m'adresser auprès du district de Gütersloh ?



Dans les pages suivantes, vous trouverez les réponses à ces questions, mais votre interlocuteur ici auprès du district de Gütersloh se fera également un plaisir de vous aider. Bonne route !

2. GLOSSAIRE

AUTORISATION DE CONDUIRE

L'autorisation de conduire est une autorisation pour conduire un véhicule automobile sur la voie publique. Pour les différents types de véhicules (par exemple voiture ou moto), il faut obtenir une catégorie d'autorisation de conduire particulière qui autorise la conduite en fonction de la classe du véhicule.

CATÉGORIES D'AUTORISATION DE CONDUIRE

En Allemagne, une distinction est faite entre quatre catégories de véhicules, qui désignent les véhicules et le permis de conduire nécessaire :

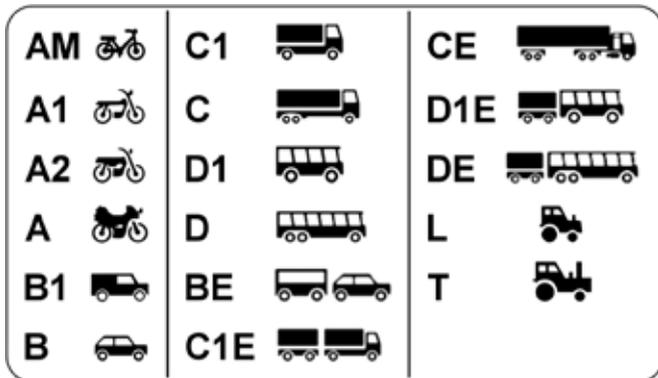
Catégorie A : Motos et cyclomoteurs

Catégorie B : Toutes les voitures

Classe C : Tous les camions

Classe D : Tous les autobus

Classe E : Remorques



PERMIS DE CONDUIRE

Les termes autorisation de conduire et permis de conduire ne sont pas identiques et ne désignent pas la même chose. Le permis de conduire est un document justifiant que vous êtes autorisé à conduire une certaine catégorie de véhicules automobiles.

3. AUTORISATION DE CONDUIRE POUR UN SÉJOUR TEMPORAIRE EN ALLEMAGNE

Si vous ne séjournez en Allemagne que temporairement, par exemple pour des vacances ou une visite, votre permis de conduire national (éventuellement en combinaison avec un permis de conduire international) est suffisant pour conduire un véhicule automobile quel que soit le pays de délivrance. Même si vous vous rendez régulièrement en Allemagne pour des raisons professionnelles (en tant que « navetteur »), cela n'est pas considéré comme une résidence permanente en Allemagne et votre permis de conduire étranger reste valable. Toutefois, dans certaines circonstances, il est possible que vous ayez également besoin d'un permis de conduire international.

Si vous possédez un permis de conduire issu d'un pays hors de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), en cas de séjour temporaire, vous devez être en possession d'un permis de conduire national et international valable pour la conduite d'un véhicule automobile de la catégorie pour lequel le permis a été délivré. Si vous n'êtes pas titulaire d'un permis de conduire international, une traduction du permis de conduire étranger est généralement requise.



Si vous ne séjournez pas plus de 185 jours en Allemagne avec un tel permis de conduire, vous pouvez conduire des véhicules automobiles avec votre permis de conduire étranger sur le territoire allemand. Cependant, si vous séjournez plus de 185 jours en Allemagne ou si vous projetez de le faire, veuillez suivre les informations figurant au point 5 ou contacter directement le service administratif local compétent !

⚠ ATTENTION Un permis de conduire international n'est valable qu'en combinaison avec le permis de conduire national !

4. PERMIS DE CONDUIRE ISSU D'UN PAYS

DE L'UE/EEE

En principe, il faut savoir que si vous êtes titulaire d'un permis de conduire issu d'un pays de l'Union européenne ou d'un pays de l'EEE, vous pouvez conduire un véhicule en Allemagne selon la catégorie de permis requise pour votre véhicule. Ce principe s'applique à tous les pays de l'EEE (Islande, Norvège, Liechtenstein) et à l'UE (voir également figure).



Une liste à jour des États membres de l'Union européenne peut également être consultée à l'adresse suivante : www.auswaertiges-amt.de/de/02-ewr-eu/606444.

4.1 Séjour permanent

Même si vous avez transféré durablement votre domicile en Allemagne, vous pouvez continuer à utiliser votre permis de conduire national étranger. Toutefois, il faut veiller à la date de péremption éventuelle (période de validité) ! Il n'est pas nécessaire de faire traduire votre permis de conduire étranger.

4.2 Transcription du permis de conduire

Si vous souhaitez néanmoins que votre permis de conduire issu d'un pays de l'UE ou de l'EEE soit transcrit en permis de conduire allemand, cela est possible à tout moment. Toutefois, pour la transcription de votre permis en permis de conduite allemand, il faudra fournir les justificatifs suivants :

- Carte d'identité ou passeport
- Déclaration de domicile du bureau d'état civil
- Photo d'identité actuelle (biométrique, 35 mm x 45 mm)
- Votre permis de conduire étranger en original.

Dans certains cas, vous pourriez être tenu de présenter des documents supplémentaires tels qu'un certificat de bonne conduite.

! REMARQUE Si vous avez déjà échangé votre permis de conduire dans un autre pays de l'Union européenne, celui-ci peut ne pas/plus être valable en Allemagne ! Dans ce cas, veuillez contacter immédiatement les autorités locales compétentes en matière de autorisation de conduire !

5. PERMIS DE CONDUIRE ISSU D'UN PAYS

HORS UE/EEE

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire issu d'un pays hors de l'Union européenne ou de l'EEE (voir 4), il faut prendre certains points en considération. Prenez le temps de vous informer, afin de faire la distinction entre les pays avec lesquels la République fédérale d'Allemagne a conclu un accord spécifique (5.2) et tous les autres pays.



5.1 Séjour permanent

Si vous avez transféré définitivement votre domicile en Allemagne et que vous prévoyez d'y rester durablement, après une période de six mois, vous aurez besoin d'un permis de conduire allemand. Vous devrez donc faire retranscrire votre permis de conduire étranger.

5.2 Pays soumis à des dispositions spéciales

Les conditions d'obtention du permis de conduire allemand dépendent du pays dans lequel vous l'avez obtenu. Si vous possédez un permis de conduire d'un pays figurant dans cette liste (https://www.gesetze-im-internet.de/fev_2010/anlage_11.html), l'État allemand a passé un accord avec le pays concerné pour certaines catégories de permis. Un examen n'est donc généralement plus nécessaire ou ne l'est que partiellement (pratique ou théorie).

5.3 Autres pays

Dans le cas des pays non mentionnés au point 5.2, la transcription du permis de conduire est soumise à d'autres dispositions. Pour l'obtention d'un permis de conduire en Allemagne, il faut passer l'examen théorique suivi de l'examen pratique. Pour la transcription d'un permis de conduire, il faut d'abord en faire la demande, qui doit être présentée conjointement avec les documents suivants :

- Pièce d'identité valide,
- Déclaration de domicile du bureau d'état civil,
- Photo d'identité actuelle (biométrique, 35 mm x 45 mm),
- Permis de conduire national original et
- Traduction nécessaire.

Le cas échéant, d'autres documents vous seront demandés. Après la délivrance du permis de conduire allemand, le permis de conduire étranger sera conservé.

❗ **REMARQUE** Les auto-écoles locales du district de Gütersloh disposent très souvent de connaissances sur le thème « permis de conduire étranger » !

5.4 Transcription du permis de conduire

Pour la , la transcription d'un permis de conduire, il faut d'abord en faire la demande, qui doit être présentée conjointement avec les documents suivants :

- Pièce d'identité valide,
- Déclaration de domicile du bureau d'état civil,
- Photo d'identité actuelle (biométrique, 35 mm x 45 mm),
- Permis de conduire national original,
- Traduction nécessaire,
- Test de la vue et
- Attestation de formation aux premiers secours.

Le cas échéant, d'autres documents vous seront demandés. Après la délivrance du permis de conduire allemand, le permis de conduire étranger sera conservé.

❗ REMARQUE La transcription de votre permis de conduire étranger peut prendre un certain temps. Vous devez savoir que cela peut demander plusieurs mois, la période de six mois restant valable. La durée dépend souvent du pays auprès duquel des informations complémentaires sur votre permis de conduire seront demandées. Par conséquent, n'attendez-pas pour vous occuper de la transcription de votre permis de conduire !

⚠ ATTENTION Si après une période de six mois, vous n'avez pas fait transcrire votre permis de conduire provenant d'un pays hors de l'UE/EEE et que vous ne l'avez pas échangé, il est interdit de conduire un véhicule automobile sur le réseau routier. Toute violation de cette règle est une infraction pénale passible d'une sanction pour conduite sans permis de conduire.

6. CONTACT

DÉPARTEMENT CIRCULATION ROUTIÈRE DU DISTRICT DE GÜTERSLOH SERVICE PERMIS DE CONDUIRE

OÙ NOUS TROUVER

Kreishaus Gütersloh - Bâtiment 7 (salle 717/718)
Herzebrocker Straße 140
33334 Gütersloh

ADRESSE POSTALE

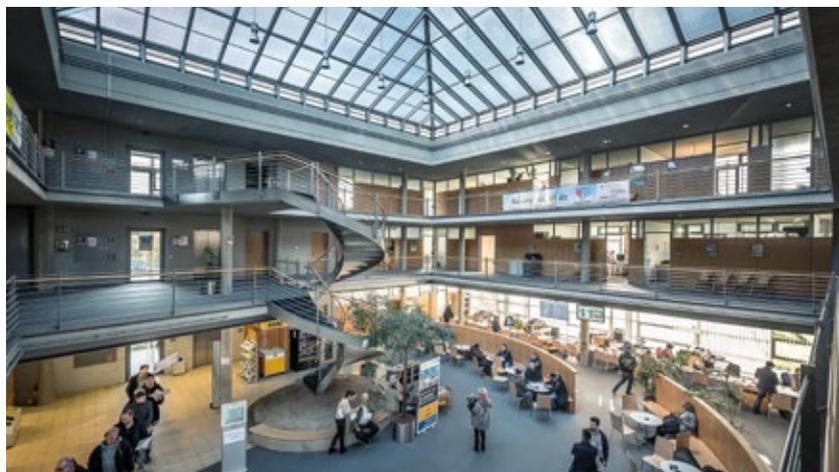
Kreis Gütersloh
33324 Gütersloh

HEURES D'OUVERTURE

LUN, JEUD 07h 30 - 17h 30
MAR, MER, VEN 07h 30 - 12h 30

COORDONNÉES GÉNÉRALES

☎ 05241 85 1200
🖨 05241 85 31200
✉ abt22@gt-net.de
🌐 www.kreis-guetersloh.de



7. MENTIONS LÉGALES

Administration du district de Gütersloh
Service administratif du district
Département de l'Education
Bureau pédagogique du district de Gütersloh

Centre communal d'intégration District de Gütersloh

✉ kommunales-integrationszentrum@gt-net.de

🌐 www.ki-gt.de

En coopération avec le Département de la Circulation Routière, Service Permis de conduire du district de Gütersloh

Matériel graphique :

autorisé par Fotolia (#23588482, #222019116, #70493311, #140763625, #131389611), le pictogramme « Catégories de permis de conduire » est utilisé avec l'autorisation du BMVI

Version : novembre 2018

Soutenu par le programme KOMM-AN du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie



Ministerium für Kinder, Familie,
Flüchtlinge und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen



Le centre d'intégration communal du district de Gütersloh est soutenu par le

Ministerium für
Schule und Bildung
des Landes Nordrhein-Westfalen



Ministerium für Kinder, Familie,
Flüchtlinge und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen

